

## FrontLine

### Annexe

#### 1.0 Modèle tarifaire simplifié pour les retards de règlement/ordres de règlement non exécutés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009

Les frais facturés actuellement pour les retards de règlement/ordres de règlement non exécutés vont être remplacés au 1<sup>er</sup> mars 2009 par un modèle tarifaire simplifié et uniforme.

Les ordres de règlement exécutés ponctuellement augmentent le taux de règlement et contribuent de façon importante à la sécurité systémique.

##### Méthode de calcul à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009

SIX x-clear applique des tarifs uniformes à deux niveaux pour les transactions non réglées à la date de valeur (retards de règlement/ordres de règlement non exécutés).

Ces tarifs sont appliqués par règlement et par jour, en les multipliant par le montant de règlement. Un montant minimum sera facturé par jour et par règlement. Pour les montants excédant 50 millions de francs, il faut franchir les deux échelons de la grille tarifaire (cf. ci-dessous). En d'autres termes, les montants allant jusqu'à 50 millions de francs sont facturés à un taux plus élevé, le reste à un taux plus faible.

Description	TVA	Code
Late/failed settlement (x-clear)	0.00%	11'801, 11'802

Niveau	Taux en %	Volume plancher en CHF	Volume plafond en CHF
1	0.070%	0	50 000 000
2	0.040%	> 50 000 000	
<b>Minimum prélevé: CHF 100.00</b>			

Veuillez noter que SIX x-clear facture en plus les éventuels coûts de prêt de titres (SLB).

##### Compensations en cas de retard de règlement

La moitié du montant perçu en application du tarif susmentionné est automatiquement créditée à la contrepartie concernée à titre de compensation conformément au tableau ci-après, à condition qu'une livraison ponctuelle ne soit pas possible.

Description	TVA	Code
Compensation late/failed settlement (x-clear)	0.00%	11'820

Niveau	Taux en %	Volume plancher en CHF	Volume plafond en CHF
1	0.035%	0	50 000 000
2	0.020%	> 50 000 000	
<b>Minimum crédité: CHF 50.00</b>			

## FrontLine

### Annexe

#### Méthode de calcul jusqu'au 28 février 2009

SIX x-clear applique deux différents types de frais pour les transactions non réglées à la date de valeur (retards de règlement/ordres de règlement non exécutés).

Les tarifs suivants sont appliqués par règlement et par jour, en les multipliant par le montant de règlement. Un montant minimum sera facturé par jour et par règlement. Pour les montants excédant 50 millions de francs, il faut franchir les trois échelons de la grille tarifaire.

Description	TVA	Code
Late/Failed Settlement no SLB (xcl)	0.00%	11'801

Niveau	Taux en %	Volume plancher en CHF	Volume plafond en CHF
1	0.10%	0	50 000 000
2	0.05%	50 000 000	100 000 000
3	0.03%	100 000 000	> 100 000 000
<b>Minimum prélevé: CHF 150.00</b>			

#### Tarif réduit (avec prêt automatique de titres):

Description	TVA	Code
Late/failed settlement with SLB (xcl)	0.00%	11'802

Niveau	Taux en %	Volume plancher en CHF	Volume plafond en CHF
1	0.05%	0	50 000 000
2	0.025%	50 000 000	100 000 000
3	0.015%	100 000 000	> 100 000 000
<b>Minimum prélevé: CHF 75.00</b>			

#### Conditions pour bénéficier du tarif réduit (avec prêt automatique de titres):

1. Le règlement doit être effectué par SIX SIS.
2. Le participant concerné doit recourir au prêt automatique (SLB) et remplir toutes les conditions d'utilisation de ce service.
3. La transaction n'a pu être exécutée en raison de l'indisponibilité des titres, c'est-à-dire que le participant correspondant n'a pas pu éviter le non-règlement.

Veuillez noter que SIX x-clear facture en plus les éventuels coûts de prêt de titres (SLB).

## FrontLine

### Annexe

#### Compensations en cas de retard de règlement

Description	TVA	Code
Compensation late/failed settlement (x-clear)	0.00%	11'820

Niveau	Taux en %	Volume plancher en CHF	Volume plafond en CHF
1	0.05%	0	50 000 000
2	0.025%	50 000 000	100 000 000
3	0.015%	100 000 000	> 100 000 000
<b>Minimum crédit: CHF 75.00</b>			